



Fin de bail qui paie le gaz restant dans la cuve ?

Par **Karenpompon**, le **03/06/2009** à **20:13**

Bonjour, j'ai quitté mon logement et il reste 40% de gaz dans la cuve. Ceci a été vérifié par huissier. Aucun locataire n'a repris le logement derrière moi et l'état des lieux fut fait le 27/05/09 et ma propriétaire rechigne à me rembourser le montant des 40% de gaz restant dans la cuve. Selon la société de gaz elle doit me les rembourser dans les plus brefs délais. Quand est-il exactement ? Quels sont mes droits et quels sont ses devoirs ? Merci par avance d'une réponse de votre part. Cordr Karen

Par **Marion2**, le **03/06/2009** à **21:46**

Bonsoir, Je vous conseille vivement de contacter l'ADIL (gratuit). Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez. Vous obtiendrez tous les renseignements nécessaires. Cordialement.

Par **Karenpompon**, le **04/06/2009** à **06:29**

Merci beaucoup de votre réponse. Cordr Karen